



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/49/115  
S/1994/372  
31 mars 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Quarante-neuvième session  
Point 32 de la liste préliminaire\*  
COOPÉRATION ENTRE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES ET L'ORGANISATION DE  
L'UNITÉ AFRICAINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 30 mars 1994, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous a été adressée par le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, par laquelle il transmettait un communiqué du Comité ad hoc des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OUA sur l'Afrique australe, qui s'est réuni le 19 mars 1994 à Harare.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 32 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dawlat HASSAN

---

\* A/49/50.

ANNEXE

Lettre datée du 21 mars 1994, adressée au Secrétaire général  
de l'Organisation des Nations Unies par le Secrétaire général  
de l'Organisation de l'unité africaine

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué sur la situation en Afrique du Sud adopté par le Comité ad hoc des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OUA sur l'Afrique australe, à sa dixième session ordinaire, qui s'est tenue le 19 mars 1994 à Harare.

Je tiens à appeler tout particulièrement votre attention sur les paragraphes 7, 13 et 15 du communiqué et vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de celui-ci comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) Salim Ahmed SALIM

APPENDICE

Communiqué adopté le 19 mars 1994 par le Comité ad hoc des chefs  
d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation de  
l'unité africaine sur l'Afrique australe

[Original : anglais/arabe/français]

1. La dixième session ordinaire du Comité ad hoc des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OUA sur l'Afrique australe s'est tenue le 19 mars 1994 à Harare, République du Zimbabwe, pour examiner la situation en Afrique du Sud à la veille des toutes premières élections démocratiques et non raciales dans ce pays.

2. Ont participé au Sommet :

M. Mohammed Hosni Mubarak, Président de la République arabe d'Égypte et Président en exercice de l'OUA, Président.

M. Robert Mugabé, Président de la République du Zimbabwe et Président des États de la Ligue de front, hôte.

Sir Ketumile Masire, Président de la République du Botswana.

M. Antonio Mascarenhas Monteiro, Président de la République du Cap-Vert.

M. Ato Meles Zenawi, Président du Gouvernement de transition de l'Éthiopie.

M. Joaquim Chissano, Président de la République du Mozambique.

M. Sam Nujoma, Président de la République de Namibie.

M. Ali Hassan Mwinyi, Président de la République-Unie de Tanzanie.

M. Frederick Chiluba, Président de la République de Zambie.

M. Marcolino MOCO, Premier Ministre de la République d'Angola.

Lieutenant général Oladipo Diya, chef d'état-major et Vice-Président du Conseil provisoire de direction de la République fédérale du Nigéria.

M. Benjamin Bounkoulou, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo, chargé de la francophonie.

M. Ahmed Djebbar, Ministre de l'éducation de la République algérienne démocratique et populaire.

M. Ousmane Camara, Ambassadeur de la République du Sénégal.

M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine.

3. Ont également pris part au Sommet M. Johnson Mlambo, Vice-Président du Pan Africanist Congress of Azania (PAC) et M. Alfred Nzo, membre du Conseil exécutif national de l'African National Congress (ANC). Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Afrique du Sud, M. Lakhdar Brahimi, a participé à la réunion en qualité d'observateur.

4. Le Comité a examiné le rapport soumis par le Secrétaire général de l'OUA à la suite de la première visite de travail qu'il a effectuée en Afrique du Sud et des discussions approfondies qu'il a eues avec les principaux dirigeants de la classe politique du pays. Le Comité a également été informé de la situation en Afrique du Sud par les chefs de délégation de l'ANC et du PAC.

5. Le Comité a rappelé la Déclaration de Harare qu'il a adoptée à l'occasion de sa troisième session, le 21 août 1989, contenant les principes, les lignes directrices concernant le processus de négociation et le Programme d'action pour l'élimination totale de l'apartheid et l'établissement d'un État uni, démocratique et non racial en Afrique du Sud.

6. Le Comité s'est félicité des progrès remarquables réalisés depuis sa dernière réunion, dans le cadre du processus de négociations multipartites, qui ont abouti aux accords historiques sur l'organisation des premières élections démocratiques en Afrique du Sud les 26, 27 et 28 avril 1994 et la mise en place des structures de transition propres à en permettre la tenue. Le Comité a félicité toutes les parties au processus de paix de leur sens du compromis, grâce auquel il a été possible de parvenir aux résultats obtenus jusqu'ici.

7. Le Comité a une fois de plus déploré l'escalade de la violence dans le pays et s'est déclaré gravement préoccupé d'apprendre que de hauts responsables des forces de sécurité sud-africaines seraient impliqués dans les actes de violence qui étaient commis. Le Comité a exigé que les forces de sécurité s'abstiennent de toute participation au processus de déstabilisation et contribuent plutôt à la stabilité du pays. Dans ce contexte, le Comité a invité la communauté internationale à suivre de près la situation. Il a exhorté toutes les parties en Afrique du Sud à faire preuve de tolérance et à manifester un véritable esprit de réconciliation afin de mettre un terme aux tueries et d'instaurer les conditions propices à la tenue d'élections paisibles. Dans la même perspective, le Comité a salué la décision du Pan Africanist Congress of Azania de suspendre unilatéralement la lutte armée le 16 janvier 1994, y voyant une contribution à la tenue d'élections libres et régulières en avril 1994.

8. À cet égard, le Comité a félicité le Conseil exécutif de transition et le Gouvernement sud-africain d'avoir agi promptement pour désamorcer la situation explosive dans le Bophutatswana. Il est en outre exhortés à continuer d'assumer leurs responsabilités en assurant le respect de la loi et le maintien de l'ordre, en garantissant le libre exercice des activités politiques sur toute l'étendue du territoire et en veillant à ce que les élections d'avril se déroulent dans un climat exempt de toute violence et de toute intimidation.

9. Le Comité a exprimé son soutien aux efforts qui sont déployés en vue de la réconciliation nationale dans le cadre d'un processus de transition sans aucune exclusive. Il a rendu hommage aux dirigeants et aux parties qui participent au processus électoral, y compris ceux qui viennent de s'y joindre, pour leur sens

des responsabilités et leur ténacité, et a regretté la décision de certaines parties de boycotter les prochaines élections. À cet égard, il a loué le Conseil exécutif de transition d'avoir mené une action décisive pour associer le Bophutatswana au processus électoral.

10. Dans ce contexte, le Comité s'est félicité de la récente réunion entre Nelson Mandela, Président de l'ANC, et Mangosuthu Buthelezi, Président de l'Inhatta Freedom Party, et les a exhortés à poursuivre la voie du dialogue et de la coopération, non seulement entre eux, mais aussi avec les autres forces politiques, afin de mettre un terme à la violence qui fait rage dans le pays et de frayer le chemin conduisant à la tenue d'élections libres dans un climat de paix et de sécurité et à l'émergence d'une nouvelle Afrique du Sud démocratique.

11. Sur ce plan, le Comité a catégoriquement rejeté et condamné les récentes menaces et les actes de violence de ceux qui cherchent à intimider la majorité des Sud-Africains et à l'empêcher d'exercer pour la première fois son droit inaliénable de choisir ses dirigeants et de rompre avec le passé tragique du pays.

12. Le Comité en a appelé au sens de patriotisme des dirigeants et des parties qui boycottent, ou menacent de perturber, le processus électoral, et les a pressés de revoir leurs positions afin de ne pas dénier à leur peuple le droit de participer à l'évolution la plus décisive de l'histoire de l'Afrique du Sud. Il leur a en outre demandé instamment de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour garantir le libre exercice des activités politiques dans tout le pays et la tenue des élections dans des conditions de paix et de tranquillité.

13. À cet égard, le Comité s'est déclaré gravement préoccupé des déclarations récemment faites par les dirigeants du KwaZulu, visant à fragmenter le pays. L'Organisation de l'unité africaine était pour une Afrique du Sud unie. L'OUA a rejeté toutes les tentatives visant à diviser le pays car elles constituaient une menace sérieuse à la paix et à la stabilité de l'Afrique du Sud et de la région dans son ensemble. De telles menées étaient totalement inacceptables. Le Comité a invité le Gouvernement sud-africain et tous les dirigeants politiques d'Afrique du Sud à prendre les mesures nécessaires pour en sauvegarder l'unité et l'intégrité territoriale. L'OUA a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue de soutenir fermement le processus démocratique en Afrique du Sud et rejette toute tentative visant à porter atteinte à l'unité et à l'intégrité territoriale du pays. À cette fin, le Comité a chargé le Président en exercice et le Secrétaire général de suivre de près la situation et de sensibiliser la communauté internationale.

14. Il a affirmé son soutien sans réserve au processus démocratique et à l'unité de l'Afrique du Sud, qui devraient servir et protéger les intérêts majeurs de l'ensemble de la population de ce pays, indépendamment de toutes considérations d'ordre racial, culturel et religieux. Le Comité a formé le vœu de voir apparaître une nouvelle Afrique du Sud démocratique qui viendra se joindre, pour la renforcer, à la famille des nations africaines et jouera le rôle qui lui revient de droit dans le vaste concert des nations.

15. Le Comité a remercié la communauté internationale, en particulier l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et le Commonwealth, de

participer à la surveillance des élections et a prié instamment toutes les parties en Afrique du Sud d'apporter leur pleine coopération aux observateurs internationaux dans l'accomplissement de leur mandat. À cet égard, il a exprimé sa gratitude aux États membres de l'OUA qui se sont engagés à envoyer des observateurs aux élections en Afrique du Sud et a exhorté ceux qui ne l'ont pas fait à prendre la même décision.

16. Les chefs d'État et de gouvernement et les chefs de délégation participant à la dixième session ordinaire du Comité ad hoc de l'OUA sur l'Afrique australe, au nom de tous les États membres de l'Organisation de l'unité africaine, ont espéré vivement pouvoir accueillir la nouvelle Afrique du Sud comme membre de l'OUA, à la suite des élections d'avril 1994 et de la constitution d'un gouvernement démocratique.

17. Les chefs d'État et de gouvernement et les chefs de délégation ont exprimé leur profonde reconnaissance au Président Robert G. Mugabé, au Gouvernement et au peuple zimbabwéen pour leur hospitalité et la qualité des moyens mis à leur disposition tout au long de la réunion.

-----